

360 MOC
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 6 avenue FRANKLIN D. ROOSEVELT 75008 PARIS
897 611 703 RCS PARIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 1^{er} AOÛT 2024

L'an deux mille vingt-quatre le premier août,
A 9 heures,

Monsieur Michel OHAYON,
demeurant 3 Place Golbery 67000 STRASBOURG,

Associé Unique de la société 360 MOC,

A pris les décisions suivantes :

- Constatation de la reconstitution des capitaux propres de la Société,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

Monsieur Michel OHAYON, Associé Unique, constate que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à hauteur de la moitié au moins du capital social et qu'en conséquence, il convient, conformément aux dispositions des articles L. 225-248 et R. 123-66 du Code de commerce, de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés, relative à la régularisation de la situation de la Société.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique
Michel OHAYON

